**1.** **Collage de l'isolant EPS**

Fournir et poser un panneau d'isolation de façade en PSE sur un support

support préparé selon les directives de mise en œuvre

des supports du système avec du mortier minéral de collage et d'armature.

Collage des panneaux isolants avec du mortier-colle appartenant au système.

selon la norme DIN EN 998-1.

Proportion de surface de collage selon l'homologation générale de la construction.

Agrément/autorisation de type de construction.

Les panneaux sont posés selon les instructions du fabricant

posés à joints serrés, à plat dans l'assemblage.

Les panneaux décalés doivent être poncés à plat.

Les joints éventuellement ouverts doivent être fermés dans les règles de l'art.

Les joints supérieurs à 5 mm doivent être fermés avec un matériau isolant.

**Lors de l'utilisation de revêtements durs, il faut tenir compte de ce qui suit :**

Supplément pour le collage des panneaux isolants avec

60% de surface collée en cas d'utilisation de revêtements durs.

Chevillage des panneaux isolants en PSE à travers le tissu,

Les chevilles doivent être posées à fleur de surface.

La justification des quantités de chevilles/m² est une planification d'exécution.

Détermination de la quantité de chevilles statiquement nécessaire

en fonction du support et du système de fixation à mettre en place.

système composite d'isolation thermique. SIA 261

Produit : **Gonon HiProtect**

- Pour application de protection incendie jusqu'à 30 m de hauteur de bâtiment

- Panneau isolant de façade EPS homogène bicolore

- Couche centrale gris foncé, couche de couverture côté façade gris blanc

- Panneau isolant WDVS selon DIN EN 13163 en polystyrène expansé (EPS),

difficilement inflammable

- classe de matériaux de construction E

- Groupe de réaction au feu, Reconnaissance AEAI n° 32917

- Valeur de référence de la conductivité thermique 0,032 W/m\*K,

- Sans CFC, densité brute d'environ 19 kg/m³,

- dimensions : 1000 x 500 mm

- Bord du panneau : affleuré

Épaisseur du panneau : ' ' cm (6-24)